

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1474

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	1 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 euros du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », action 04 « Instruments de pilotage et d'étude » vers le programme 147 « Politique de la ville », action 02 « Revitalisation économique et emploi ».

Le transfert est symbolique.

La disparition des contrats aidés montre à quel point ils étaient importants pour des personnes peu qualifiées mais aussi pour les employeurs, comme les collectivités, les crèches associatives, etc.

Pour une véritable revitalisation économique et de l'emploi, il faut offrir une véritable alternative à ces contrats-aidés, autre que les PEC (parcours emplois compétences), bien trop contraignants, qui permettra à ces personnes de trouver du travail et aux employeurs d'embaucher à nouveau du personnel